



APPEL À CANDIDATURES  
POUR L'AMÉNAGEMENT, L'ÉQUIPEMENT ET L'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS DE  
RESTAURATION À L'AÉROPORT GUADELOUPE POLE CARAIBES

**1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

La SAGPC gestionnaire de l'aéroport de Pointe à Pitre (2 489 382 passagers en 2019, 10<sup>ème</sup> aéroport français et 1<sup>er</sup> des DOM) lance un appel à intérêt en vue de présélectionner les sociétés intéressées par l'aménagement et l'exploitation l'ensemble des points de ventes ci-dessous et qui composent le lot « Restauration Terminaux T1 & T2 » :

- **Unité 1** : Terminal 1 – Zone publique au niveau 0 (Arrivées) :
  - Surface totale : 94 m<sup>2</sup>
  - Composée d'une surface de 74 m<sup>2</sup> destinée à la vente en libre-service d'une gamme de produits alimentaires et non-alimentaires de première nécessité ainsi que de produits de type « snacking/sandwiches/boissons » à emporter.
  - Composée également d'une surface d'environ 20 m<sup>2</sup> que le Candidat Sélectionné devra équiper de plateaux et/ou tables de type « mange-debout » afin de permettre la consommation sur place des produits « snacking/boisson » achetés dans de libre-service.
- **Unité 2** : Terminal 1 – Zone publique au niveau 2 (Départs) :
  - Surface : 168 m<sup>2</sup> + zone de tables d'environ 60 m<sup>2</sup>
  - La zone de préparation devra être équipée d'un point de cuisson avec extraction in-situ afin de permettre d'offrir des plats chauds.
  - Destinée à la vente (en self free-flow ou en service à table) des catégories suivantes :
    - Plats cuisinés (froids et chauds)
    - Salad bar – Snacks – Sandwicherie
    - Glaces/sorbets/pâtisserie
    - Bar – Juice bar
- **Unité 3** : Terminal 1 – Zone réservée au niveau 2 (Départs) :
  - Surface : 36 m<sup>2</sup> + zone de tables d'environ 25 m<sup>2</sup>
  - Destinée à la vente des catégories suivantes :
    - Concept Sandwicherie/snacking/bar “fast casual” haut de gamme
- **Unité 4** : Terminal 1 – Zone réservée au niveau 2 (Départs) :
  - Surface : 47 m<sup>2</sup> + zone de tables d'environ 25 m<sup>2</sup>
  - Destinée à la vente des catégories suivantes :
    - Concept Sandwicherie/snacking/bar
- **Unité 5** : Terminal 2 – Zone publique (Départs) :
  - Surface : 60 m<sup>2</sup> + zone de tables d'environ 40 m<sup>2</sup>

- Option : Si cela est souhaité par le Candidat, celui-ci a la possibilité de proposer la création d'une unité de préparation (en extérieur) équipée d'un point de cuisson avec extraction afin de pouvoir ainsi offrir également des plats chauds.
- Destinée à la vente des catégories suivantes :
  - Sandwicherie/snacking/bar
  - Plats chauds (option)
- **Unité 6** : Terminal 2 – Zone réservée (Départs) :
  - Surface : 50 m<sup>2</sup> (à répartir entre banque de service et zone de tables)
  - Destinée à la vente des catégories suivantes :
    - Concept Sandwicherie/snacking/bar
- **Unité 7** : Parvis face aux entrées/sorties du Terminal 1 :
  - Sur le parvis niveau arrivées face au terminal les Candidats proposeront l'installation d'une ou plusieurs structures amovibles ou mobiles de type kiosques, food-truck, etc... (un maximum de 3 unités représentant au total un maximum de 200 m<sup>2</sup> + zone de tables)
  - L'aéroport souhaite que les décors, les aménagements et/ou les produits proposés permettent d'offrir une véritable expérience « Sense of the place » (créole ou locale).
  - Sur ce parvis, l'aéroport mettra si nécessaire à disposition du Candidat Sélectionné les arrivées d'énergie électrique et d'eau. Cependant aucun raccordement au réseau EU étant possible, le Candidat Sélectionné devra prévoir des installations autonomes concernant la gestion des eaux usées.
  - Afin d'anticiper sur les projets d'aménagement futurs de l'aéroport et bien que pour cette unité 7 le contrat de concession soit, comme pour les autres unités, d'une durée de 7 ans, le Candidat devra prévoir des structures légères à amortir en 3 ans. Avant la fin de ces 3 premières années, la SAGPC informera le Candidat Sélectionné concernant les modalités de continuation de cette activité jusqu'à échéance du contrat (soit dans les mêmes conditions que précédemment soit avec des changements, mais en aucun cas les surfaces et les conditions ne seront inférieures aux précédentes).
  - Ces structures seront destinées à la vente de produits de restauration développés sur un ou plusieurs concepts dont au moins un devra être proposer une offre « Fast Food Casual ».

**Le contrat de concession qui sera délivré, le sera à un exploitant unique, et aura une durée de 7 années.**

Les surfaces indiquées sur les plans joints à cet appel à candidature ne sont données qu'à titre indicatif. Les numéros indiqués sur ces plans correspondent aux unités définies ci-dessus.

## **2 - MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Seules les candidatures remplissant les conditions suivantes recevront le dossier de consultation (RFP) :

- Avoir fourni :
  - Les statuts sociaux ;
  - Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée selon le modèle joint en annexe (Annexe III).
  - Un extrait d'immatriculation au Registre des Commerces et des Sociétés de moins de 3 mois ;

- Attestation du Commissaire aux comptes relative à la situation économique et financière de la société candidate ;
  - Une note à l'entête de la société, signée par son représentant légal, déclarant son intérêt en vue d'être présélectionné pour la Consultation lancée par la SAGPC concernant le lot « Restauration Terminaux T1 et T2 ». En cas de groupement, cette lettre comprendra sa composition et le nom du mandataire. Elle sera signée de tous les membres du groupement ou accompagnée du mandat, donné par chaque cotraitant au mandataire.
  - La note doit être accompagnée des pièces de nature à prouver que les personnes qui l'ont signée sont bien habilitées à engager l'entreprise, au nom et pour le compte de laquelle elles ont signé.
- Ne pas être en situation de retard de paiement vis-à-vis de la SAGPC (attestation à produire le cas échéant).
  - Ne pas être en redressement judiciaire (attestation à produire).
  - Satisfaire les critères suivants :

Critères	Minima requis
Expérience globale (tous lieux d'activité y compris aéroports)	
Nombre d'années d'expérience de la Société (ou du Consortium) dans la gestion d'activité de restauration	<b>5</b>
Chiffre d'Affaires réalisé dans l'activité restauration en 2019	<b>4 000 000 €</b>
Nombre de points de vente dans l'activité restauration exploités en 2019	<b>10</b>
Expérience en aéroports	
Nombre d'années d'expérience de la Société (ou du Consortium) dans la gestion d'activité de restauration	<b>3</b>
Chiffre d'Affaires réalisé dans l'activité restauration en 2019	<b>1 000 000 €</b>
Nombre de points de vente dans l'activité restauration exploités en 2019	<b>2</b>

Si nécessaire et à tout moment, la SAGPC pourra modifier la liste des critères susmentionnée ou ne pas donner de suite à la consultation.

- Avoir joint le fichier Excel 'Annexe VI – Information – Lot « Restauration Terminaux T1 et T2 »' après l'avoir entièrement complété (voir détails ci-dessous)  
Les candidats devront fournir l'ensemble des pièces démontrant la réalité des valeurs déclarées dans ce fichier Excel.

### **Fichier Excel « Annexe VI – Informations – Lot « Restauration Terminaux T1 & T2 »**

Chaque candidat devra renseigner entièrement le fichier Excel « Annexe VI – Informations – Lot « Restauration Terminaux T1 & T2 » ». Seules les cellules sur fond jaune (+ les zones « Commentaires ») sont à renseigner ; toutes les autres cellules sont verrouillées.

Chaque fichier Excel est composé des onglets suivants :

- Feuille 1 – Informations générales
- Feuille 2 – Forme juridique de la Société
- Feuille 3 – Dimension de la Société
- Feuille 4 – Expérience
- Feuille 5 – Documentation

Après l'avoir complété et daté, le candidat devra sauvegarder le fichier Excel (au format xls ouxlsx) sur clés USB (2 exemplaires exigés).

Copie papier : Il est également demandé d'imprimer et signer l'ensemble des pages constituant le fichier. Cette copie papier devra elle aussi être jointe au dossier.

Les candidats intéressés doivent déposer cette demande d'admission sous double enveloppe fermée contre remise de récépissé à l'adresse ci-dessous :

- L'enveloppe extérieure portera impérativement la mention "NE PAS OUVRIR, CONSULTATION RESTAURATION TERMINAUX T1 & T2"

Société Aéroportuaire Guadeloupe-Pôle-Caraïbes S.A  
 Secrétariat Présidence  
 Aérogare Guadeloupe Pôle Caraïbes – Niveau R2  
 Morne-Mamiel – 97139 - Les Abymes

- L'enveloppe intérieure portera la mention :

« Offre de candidature pour l'exploitation des points de vente du Lot « Restauration Terminaux T1 et T2– Nom du Candidat »

### **3 - CALENDRIER PREVISIONNEL**

Les dates ci-dessous sont sujettes à changement en cas d'impondérable. Les candidats en seront alors informés directement.

<b>PHASES PRINCIPALES</b>	<b>DATES</b>
Lancement de la Consultation	12/08/2021
Date limite des dépôts de candidatures	10/09/2021
Les candidats présélectionnés sont informés	14/09/2021
Mise à disposition du dossier d'appel d'offres (RFP)	17/09/2021
Visite des locaux	du 20/09 au 30/09/2021
Date limite de réception des offres	15/11/2021
Réunion de négociations avec les candidats	du 22/11 au 26/11/2021
Date limite de réception des offres définitives	30/11/2021
Date de notification d'attribution	14/12/2021
Entrée en vigueur de la convention d'AOT	01/05/2022

### **4 – ÉVALUATION DES PROPOSITIONS**

Les candidats présélectionnés après réception du dossier de consultation (RFP) disposeront d'environ 1,5 mois pour préparer et formaliser leur offre. Celle-ci sera évaluée selon les critères et pondérations suivants :

<b>Critères principaux de sélection</b>	<b>Points</b>
Engagement Architectural	200
Engagement Marketing/Concepts et Qualité	300
Engagement Financier	450
Crédibilité de l'Offre	50
TOTAL	1000

### **5-DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

Toute demande de renseignement ou de transmission des éléments relatifs au présent avis sera à adresser à l'adresse mail suivante : [aoresto2021ptp@guadeloupe.aeroport.fr](mailto:aoresto2021ptp@guadeloupe.aeroport.fr)